

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Famille, du Développement
Social et de la Solidarité Nationale

N° MFDSSN/CENAF/BB/mb

Termes de Référence
pour la composante Formation au niveau
du Centre National d'Assistance et de Formation
pour la Femme et des centres départementaux
(CENAF et CEDAF)

Janvier 2004

I - Contexte et Justifications

Les femmes composent au Sénégal (recensement général sur la population et l'habitat de 1988) 52 % de la population totale.

Cette présence démographique massive fait ressortir son poids économique qui n'est pas toujours visible.

En effet les femmes sont pourtant présentes mais des études récentes révèlent la féminisation croissante de la pauvreté.

Cette situation de vulnérabilité s'explique essentiellement, par le faible niveau d'information, d'éducation et de formation.

De même les femmes sont confrontées à des problèmes de santé et des problèmes juridiques qui constituent des handicaps majeurs

C'est ainsi que la mise en place d'un Centre National d'Assistance et de Formation de la femme, (CENAF) et de Centres Départementaux d'assistance et de Formation de la femme (CEDAF), se justifient par le fait que les femmes ne bénéficient pas de moyens requis pour renforcer leurs capacités et celles de leurs organisations, pour leur permettre d'être de véritables sources de création de richesses. Ces centres seront aussi le lieu où femmes et leurs familles pourront trouver des informations en éducation à la vie familiale, en santé, en nutrition, en droit et dans des activités génératrices de revenus. Les centres constitueront en outre, des pépinières d'entreprises dans la mesure où les femmes y recevront une formation en entrepreneuriat et à l'accompagnement nécessaire pour la création de leurs entreprises.

Ces centres comptent des salles spécialisées comme une salle informatique et un laboratoire langues y est également prévu, des ateliers de transformations de produits locaux au niveau des CEDAF.

Au niveau du CENAF, un partenariat pourrait être noué avec des structures spécialisées comme l'ITA l'ENFES et autres pour des activités pratiques.

II - OBJECTIF DE L'ETUDE

Cette étude devra permettre d'identifier les besoins en formation des femmes en tenant compte de leur situation socio-sanitaire, économique et de leurs activités.

III- MANDAT DU CONSULTANT

Le déroulement de l'étude doit comporter :

- une revue documentaire des études déjà menées, sur les besoins en formation des femmes, des enquêtes auprès de groupes de femmes organisées et des entrepreneurs dans les différentes régions ;
- une revue des documents officiels : sur les femmes, les structures de formation et les ONG intervenant auprès des femmes etc.
- une revue des structures spécialisées dans la formation (niveau national ou international) du personnel du CENAF, des CEDAF et du Ministère,
- une identification des équipements, mobiliers et matériels à prévoir pour les salles de formation (salle informatique, laboratoire de langues) et autres ateliers ;
- une identification des partenaires possibles ;
- une identification du personnel (profil, mode de recrutement, salaire)
- une identification des besoins en formation du personnel du CENAF, des CEDAF, du Ministère et éventuellement d'autres structures ministérielles
- une définition des indicateurs de suivi/ évaluation ;
- des propositions de stratégies de rentabilisation du CENAF et des CEDAF
- des recommandations sur le volet formation
- Une restitution de l'étude devant les responsables et personnes ressources

IV- PROFIL DU CONSULTANT/ BUREAU D'ETUDE

Le travail sera confié à un bureau d'étude/consultant qui devra disposer de solides compétences et expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine.

Une connaissance dans le domaine du genre serait un atout

V - CRITERES DE SELECTION

Le bureau d'étude sera sélectionné sur la base d'une offre technique et financière. L'offre technique sera analysée sur la base des critères ci-après :

- la compréhension des termes de référence ;
- la qualité de la méthodologie proposée qui doit être claire et permettre d'apprécier la compréhension du mandat en faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'étude ;
- les références du cabinet dans le domaine de l'étude (ou similaire) durant les trois (03) dernières années ;
- l'expérience des experts proposés dans le domaine ;
- le calendrier d'exécution de l'étude en adéquation avec les différentes étapes du travail.

L'offre financière devra faire apparaître quand à elle un budget de l'étude formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La sélection sera fondée dans un premier temps sur la qualité technique de l'offre.

VI - APPUI ET SUPERVISION

Un agent du CENAF sera désigné pour appuyer le bureau d'étude de même que les chefs de services au niveau décentralisé .

Le commanditaire mettra à la disposition du bureau d'étude/consultant toute la documentation existante qu'il devra compléter en cas de besoin .

Les frais de déplacement, de reprographie et de saisie seront pris en charge dans le cadre du contrat.

VII - RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'étude sont :

- la pertinence des domaines de formation prévus au niveau du CENAF et des CEDAF suivant les régions et les cibles ;
- des fiches techniques sur chaque partenaire élaborées ;
- des coûts de fonctionnement et d'investissement bien déterminés de même que leur prise en charge ;
- une méthode de rentabilisation des structures connue ;
- des indicateurs de suivi/ évaluation existents ;
- la liste du personnel et leur modalités de recrutement qualifications et salaires disponibles ;
- recommandations pour le volet formation élaborées.

Le document sera soumis, sous forme de pré-rapport (10 exemplaires) comité technique mis en place à cet effet à la fin du premier mois .

Le document amendé sera discuté et validé au cours d'ateliers nationaux et régionaux impliquant le comité technique, les équipes de gestion du CENAF et des CEDAF, les leaders des organisations féminines, les partenaires au développement et les ONG intervenant dans ce domaine auprès des femmes .

Le rapport définitif d'un maximum de 100 pages (annexes non compris) avec une disquette saisie sur World sera déposé.

VIII - DUREE DE L'ETUDE

L'étude pouvait se dérouler en trois mois suivant le calendrier ci-après :

activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3
Dépôt pré-rapport	xxxxxxxxxxxxxx		
Examen pour le comité restreint		xxxxxxxxxxxxxx	
Atelier national de restitution et de partage		xxxxxxxxxxxxxx	
Ateliers régionaux		xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxx
Dépôt du rapport définitif			xxxxxx

IX - BUDGET PREVISIONNEL

Le budget comprendra les honoraires, les perdiem, les frais de transport les frais de reproduction et de diffusion du rapport.

Le budget prendra également en charge les frais de déplacement de l'homologue, les frais pour la tenue des ateliers national et régionaux de restitution et de partage ou toute autre dépense pouvant se justifier par rapport au partenaire